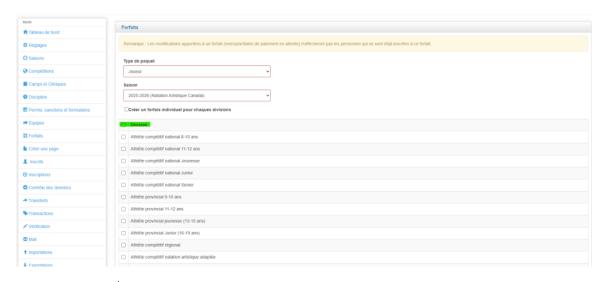




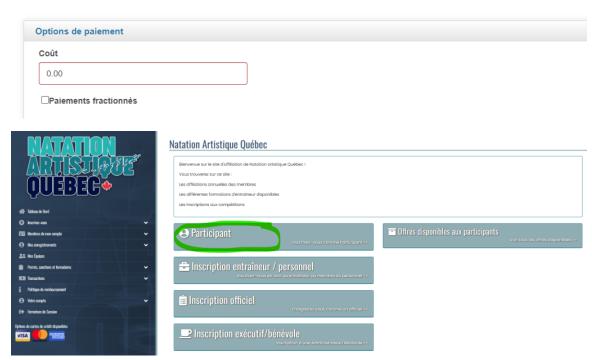
AIDE À LA TÂCHE POUR LES ADMINISTRATEURS RAMP DE CLUB

Q: Dois-je créer des forfaits même si je ne procède pas à mes inscriptions de club via la plateforme RAMP?

R: Oui, il faut juste ajouter un forfait participant par division souhaité



et indiquer 0.00\$ pour que les participants s'affichent sur votre lien URL de RAMP de club.



Les participants paieront uniquement les frais de NAQ et CAS qui sont programmé pour la saison.

Un message indiquera les frais autres liés au forfait :

Une actisation de 28,00 \$ (CAD) est à payer par carte de crédit. Les frais serant payés à Notation Artistique Québec pour Affiliations membres NAQ 2025-2026.
Une actisation de 25,50 \$ (CAD) est à payer par carte de crédit. Les frais serant payés à Notation Artistique Canada pour Frais d'adhésion des membres de CAS 2025-2026.

Q: Si mon club procède à ses inscriptions sur RAMP et qu'un parent choisit de payer en argent, le parent devra tout de même payer immédiatement avec sa carte de crédit l'affiliation de NAQ et CAS ?

R: Oui le paiement en argent sera pour votre inscription à votre club gérer à l'interne pour les suivis, mais le frais NAQ et CAS sera payé par carte de crédit obligatoire.

Q: Si on veut affilier notre club mais que notre AGA est après le 1er septembre, est-ce possible de l'envoyer plus tard et tout de même procéder à l'affiliation de club ?

R: Oui, nous allons faire le suivi pour les documents manquants au besoin, mais il est important de faire le paiement pour confirmer l'affiliation de club.

Q: Est-ce que si j'ai plusieurs forfaits pour différentes sessions dans l'année, mes membres devront payer les affiliations à chaque fois ?

R: Non, le membre paie son affiliation à NAQ et CAS une seule fois dans la saison, donc il peut s'inscrire à la prochaine session et aucun frais de NAQ et CAS ne seront chargés.

Q: Si je créer moi-même ma saison indépendante de celle de CAS et NAQ, aurais-je des frais?

R: Oui, des frais s'appliquent pour toutes les transactions d'inscriptions. Toutefois, si vous sélectionné la saison en cours de CAS il n'y aura pas de frais de plateforme.

Q: Les administrateurs d'un club sont généralement aussi parent d'athlète, est-ce qu'il faut deux comptes RAMP pour faire les deux affiliations différentes (celle de l'administrateur et celle de l'athlète)?

R: Le compte administrateur est complètement différent du compte parent. Vous aurez 2 différents site URL pour y accéder.

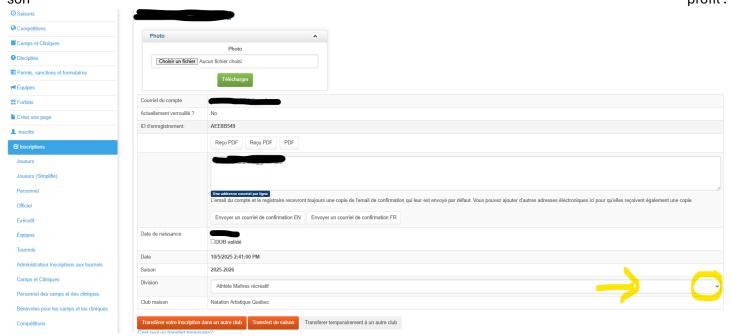
Toutefois, une fois le compte RAMP créé tous les membres d'une même famille se retrouve dans le même compte. Le parent pourra aller faire son inscription en tant d'administrateur et l'enfant en tant qu'athlète. Tous les site RAMP (autres sports si dans votre famille c'est le cas) regroupent les informations au même endroit.

Ceci s'applique aussi aux entraîneurs qui travaillent dans 2 clubs différents, ce sera tout sous 1 seul compte malgré 2 clubs impliqués.



Q: Un membre de mon club s'est trompé dans le choix de division (catégorie) pour son enfant, puis-je faire la correction dans son profil ?

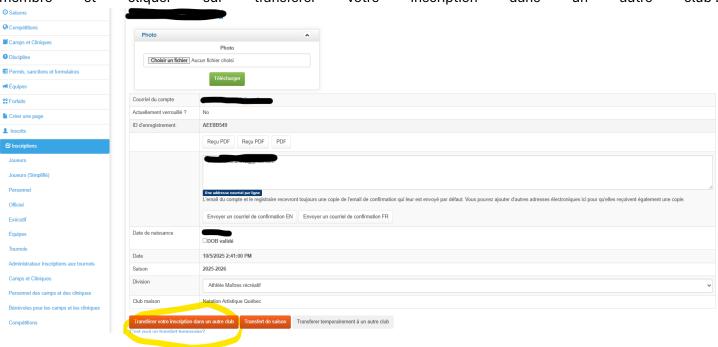
R: Oui, vous devez aller dans le menu de gauche cliquer sur inscription et trouver la personne (joueur (ath), personnel (ent), officiel, etc). Ensuite vous pouvez en cliquant sur le membre changer sa division* directement dans son



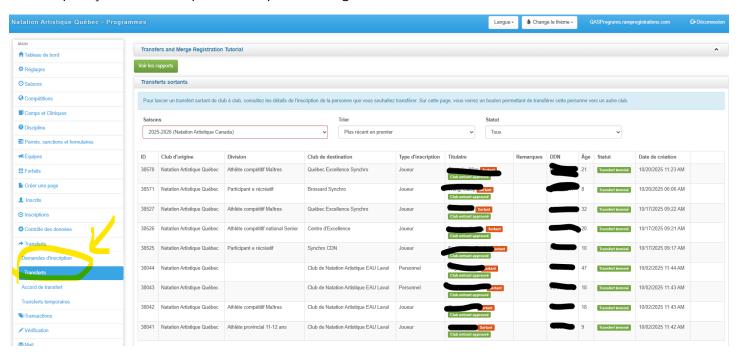
* Ne pas oublier d'informer NAQ et CAS de votre changement car les frais peuvent différer d'une catégorie à l'autre. Le membre aura la possibilité de payer la différence sur carte de crédit directement dans son compte. Si un remboursement serait nécessaire il est important d'informer NAQ à <u>finances@natationartistiquequebec.ca</u> et CAS à <u>info@artisticswimming.ca</u>.

Q: Une personne de mon club souhaite transférer vers un autre club, puis-je faire le transfert dans RAMP?

R: Oui vous pouvez autoriser le transfert de membres vers un autre club. Vous devez cliquer sur le profil de ce membre et cliquer sur transférer votre inscription dans un autre club :



Le club qui reçoit le transfert pourra accepter le changement :



Q: Comment puis-je vérifier que mes entraîneur·e·s, mes administrateur·trice·s, mes bénévoles et mes officiel·le·s ont bien leurs antécédents judicaires à jour et les prérequis exigés pour l'affiliation?

R: Il est possible de valider les informations de vérification de casier judiciaire (VCJ) et les exigences par affiliation dans le menu de gauche dans la section Vérification et dans la section contrôle des données :



Q: Un·e entraîneur·e du club me demande de valider son identité et compléter un formulaire pour la vérification des antécédents judiciaire avec Triton, dois-je le compléter ou c'est à la Fédération de le faire?

R: Oui, en tant qu'employeur vous êtes la personne qui doit valider l'identité et transmettre le formulaire au courriel indiqué sur celui-ci. Une fois complété, la démarche de vérification judiciaire pourra se poursuivre et les résultats seront présent au dossier de votre employé. La même démarche peut survenir pour un bénévole, officiel·le ou administrateur·trice de votre club, vous devez faire la démarche demandée.